

## ***Communiqué de presse***

### **Mémoire présenté au Comité permanent des transports**

### **LES CHAMBRES DE COMMERCE DÉNONCENT LE PROTECTIONNISME GOUVERNEMENTAL**

Ottawa, le 18 octobre 1995 – Le regroupement des Chambres de commerce du Québec disposant d'un aéroport d'importance sur leur territoire a présenté, aujourd'hui à Ottawa, un mémoire devant le Comité permanent des transports aux Communes dans le cadre des audiences relatives au projet de loi C-101 portant sur les transports au Canada.

Dans son mémoire d'une quarantaine de pages, le regroupement s'acharne à démontrer que la législation canadienne actuelle a engendré, en tentant de protéger les transporteurs nationaux, un système pervers qui dissuade toute concurrence, favorise le mythe des tarifs réduits, accentue la hausse des prix et incite la clientèle à fuir l'utilisation de l'avion comme mode de transport, en particulier dans les régions périphériques.

Pour le regroupement, l'analyse des variations des tarifs aériens depuis la déréglementation en 1988 tend à démontrer que les "passagers à destination finale intérieure" (PDFI) contribuent indirectement à subventionner les passagers vacanciers via les politiques tarifaires du duopole des transporteurs aériens. Considérant qu'environ 54 % des 9 899 058 déplacements intérieurs au pays sont effectués par des PDFI, quelque 780 M \$ seraient ainsi versés par ce type de voyageurs pour permettre de réduire les frais de transport aérien des vacanciers qui quittent le pays. Avec 46 % des déplacements, les passagers intérieurs canadiens ne paieraient ainsi que 24 % de la facture totale de transport aérien. Pour le regroupement, il s'agit donc là d'une subvention directe qui coûte notamment très cher aux gens des régions et qui explique bien la chute de 38 % du nombre de passagers dans les aéroports régionaux depuis la mise en place de la déréglementation. Pour le président de la Chambre de commerce de Baie-Comeau et porte-parole du regroupement, Pierre Breton, "les citoyens des régions sont donc les principaux payeurs-subventionneurs et les principales victimes des politiques tarifaires des transporteurs". Cette vision explique d'ailleurs l'intérêt accru que portent les Chambres de commerce des régions du Québec pour le dossier des tarifs aériens.

Dans son analyse, le regroupement retient également que presque le tiers du prix des billets des passagers à destination finale intérieure sert à abaisser d'autant le prix du billet pour les voyageurs qui quittent le pays. Sur un tarif moyen de quelque 425 \$, la somme de 134 \$ contribue ainsi à réduire le tarif des vacanciers. D'un point de vue macro-économique, ce qui est également alarmant pour le regroupement c'est que l'on estime que les passagers vacanciers ou à destination internationale dépensent, hors pays, environ 16 milliards de dollars annuellement.

Pour Pierre Breton, une telle situation est inquiétante au plan individuel pour les gens des régions : "Il est ironique de constater que les personnes qui ont besoin de se déplacer des régions vers les grands centres pour des raisons essentielles paient plus cher que les vacanciers qui, par leurs déplacements, contribuent à accroître le déficit touristique canadien!".

Le document des Chambres reprend plusieurs exemples comme celui que l'on vient d'énoncer. Afin d'améliorer la situation, le regroupement propose huit recommandations générales. Plusieurs d'entre elles font appel au "gros bon sens" et présentent une souplesse et une adaptabilité. Inscrites dans l'esprit des revendications passées du regroupement, les recommandations commandent également une vision d'ensemble qui tient compte de la volonté des régions de se développer au même titre que les grands centres.

-30-

Source : Pierre Breton  
Président Chambre de Commerce de Baie-Comeau  
(418) 295-6610 (cellulaire)  
(418) 296-2010

Yves Meunier  
Chambre de commerce de Baie-Comeau  
(418) 296-8103  
(418) 295-6653 (cellulaire)